

Engagement de Montcorr envers la norme SFI® de chaîne de traçabilité

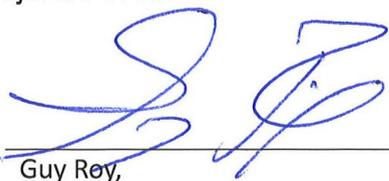
Chez Les Emballages Montcorr Ltée., nous nous engageons à mettre en œuvre et à maintenir avec rigueur notre chaîne de traçabilité conformément aux exigences de la norme SFI 2022 pour la chaîne de traçabilité. Afin d'honorer cet engagement, nous prendrons les mesures suivantes :

1. Mettre en œuvre et maintenir un système robuste de chaîne de traçabilité : Nous établirons, documenterons et maintiendrons des procédures garantissant la traçabilité des matériaux certifiés tout au long de notre chaîne d'approvisionnement, depuis l'approvisionnement jusqu'à la livraison du produit final.
2. Assurer la conformité aux exigences SFI® : Notre entreprise respectera l'ensemble des exigences applicables de la norme SFI® sur la chaîne de traçabilité, incluant la comptabilisation des matériaux, les systèmes de diligence raisonnable, l'évitement des sources controversées de fibres de bois, ainsi que l'utilisation appropriée des étiquetages et des déclarations.
3. Assurer la conformité légale : Nous nous engageons à respecter l'ensemble des lois fédérales, provinciales, étatiques et locales applicables à nos opérations, incluant celles relatives aux droits civiques, à l'égalité des chances en matière d'emploi, aux mesures de lutte contre la discrimination et le harcèlement, à l'indemnisation des travailleurs, aux droits des Peuples Autochtones, au droit à l'information des travailleurs et des communautés, aux salaires en vigueur, au droit des travailleurs à s'organiser, ainsi qu'à la santé et sécurité au travail.
4. Former et mobiliser les employés : Nous fournirons les formations et ressources nécessaires aux employés chargés de la mise en œuvre du système de chaîne de traçabilité SFI®.
5. Respecter les normes sociales, de santé et de sécurité : Nous nous engageons à respecter toutes les lois et réglementations applicables en matière de normes sociales, de santé et de sécurité, en veillant à ce que nos opérations garantissent des pratiques de travail équitables, des conditions de travail sûres et le respect des droits humains fondamentaux. Nous soutenons pleinement les principes de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail (1998), incluant la liberté d'association, l'élimination du travail forcé, l'abolition du travail des enfants et l'élimination de la discrimination en matière d'emploi.
6. Amélioration continue : Nous réviserons et mettrons régulièrement à jour nos procédures SFI® de chaîne de traçabilité afin de garantir une conformité continue à cette norme.
7. Communiquer notre engagement : Nous rendrons cet engagement publiquement disponible pour nos employés, fournisseurs, clients et autres parties intéressées.

Cet engagement reflète la volonté de Montcorr de promouvoir le développement durable, la gestion responsable des forêts et de contribuer aux objectifs SFI®.



Danny Lecompte,
Contrôleur et Représentant SFI®



Guy Roy,
Président et Chef de la direction